

AMENAGEMENTS, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET CULTUREL

Il s'agit d'une compétence de la communauté urbaine CARF, où vos élus de gauche des différentes villes vont vous représenter directement, mettant fin à l'opacité volontaire entretenue par la droite.

1. Maintenir l'autonomie de la CARF en s'opposant à son intégration au sein de la métropole niçoise (NCA) et de sa dette actuelle et future.
2. Faire de la CARF le véritable promoteur de l'activité économique du territoire à partir du développement touristique. Pour Roquebrune, promouvoir et construire sur la base 943 un complexe de loisirs intégré comprenant un multiplex de cinéma, une salle de spectacle multimodale, le CCL, l'école de musique, une médiathèque ainsi que l'office de tourisme.
Celui-ci développera son offre sur l'ensemble «Cabanon Le Corbusier -villa Eileen Grey » ainsi que sur les sites remarquables de la commune et de son environnement proche.
3. Revitaliser les commerces de proximité à Carnolès en remodelant le centre ville et en créant une zone piétonne et une zone verte sur l'avenue de la Lodola, le square de Monléon et les parkings municipaux actuels jusqu'à l'avenue Antoine Péglion.
4. Assurer la jonction de ce nouveau quartier avec la base 943, en intégrant dans un plan d'ensemble de circulation les terrains actuels du CCL, de l'Ecole de la plage et de l'Eco-quartier. Ce nouvel ensemble sera complété par des hôtels, de façon à regagner les chambres perdues par le manque de véritable politique de développement de la municipalité actuelle.
5. Conduire l'aménagement du vallon de St Roman dans le respect primordial de la coulée verte, avec la réalisation d'un parc arboré, d'un logement social et d'accession à la propriété conventionnée pour les actifs en prolongation proche de l'habitat actuel et d'un parking non public uniquement réservé à la location longue durée des habitants et à la desserte des commerces.
6. Revitaliser les autres quartiers, autour d'animations permanentes et ponctuelles, en les rattachant à l'activité générale. Les services publics (eaux usées, éclairage public) seront développés sur toute la commune afin d'assurer un égal accès aux services pour tous les habitants, en particulier ceux de l'ouest qui souffrent d'un déficit d'aménagements et de services publics.

PARTICIPATION DES CITOYENS A LA GESTION COMMUNALE :

7. Tous les habitants pourront donner leur avis et leurs propositions sur tous les projets d'aménagements, constructions ou rénovation de leur ville.
8. Réunions de quartiers ouvertes à toute la population, réunies périodiquement par le Maire pour permettre aux habitants d'exprimer leurs besoins et leurs souhaits sur les services gérés par la commune.
9. Création d'un journal local diffusé, sur le site de la mairie et dans les boîtes aux lettres, donnant les informations sur la vie de la commune, les comptes-rendus des réunions de quartier et ouvert aux associations locales.
10. Compte-rendu annuel de mandat par le Maire et ses adjoints pour que la population puisse suivre la réalisation du programme municipal, retranscrit dans le journal local.

L'ECOLOGIE AU CŒUR DES ACTIONS/

11. Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, discuté dans les réunions de quartier, qui définira des zones vertes à protéger et à sauvegarder, les schémas de circulation, les zones d'activités.
12. Mise en place d'un tri sélectif à la source plus complet. La périodicité de collecte sera revue pour les zones mal desservies.
13. Arrêt du bétonnage et de la délivrance de permis de construire non respectueux de l'architecture locale, de la loi littorale et de l'environnement

14. Mise en œuvre, pour faciliter la circulation sur l'axe Italie-Menton-Roquebrune-Monaco d'un projet général de déplacements avec parkings d'accueil (ex-base 943, Cabbé) offrant des navettes ferroviaires, et transports en commun adaptés aux besoins.
15. Mis en place de modes de déplacement adaptés pour les piétons et les cyclistes sur des voies sécurisées, mise à disposition de vélos électriques type vélib.
16. Développement d'une politique en faveur des économies d'énergie. Les bâtiments communaux devront promouvoir le développement du solaire dans la commune.
17. Soutien au projet de zone Natura 2000 autour du Cap-Martin, destiné à protéger le littoral.
18. Développement d'un partenariat avec l'Etat et la Région pour la lutte contre les dégazages en mer et le mouillage anarchique de bateaux dans les zones à posidonies par la mise en place de pontons flottants.

EDUCATION :

19. Promouvoir la construction par le Conseil général d'un collège public laïque sur le terrain de la Base 943.
20. Création d'une cantine municipale à Cabbé. Distribution de repas bio dans les cantines.
21. Ouvrir, dans tous les quartiers de Roquebrune, des crèches collectives et familiales, indispensables quand les deux parents travaillent ou sont en recherche d'emploi.
22. Soutenir les écoles de la commune dans leur mission d'éducation, en particulier par la réalisation d'un véritable service péri scolaire animés par des agents formés aux activités culturelles, scientifiques, artistiques et sportives dans le cadre de la rénovation scolaire . Renforcer les investissements et les mises à niveau nécessaires dans les bâtiments et cours.

SOCIAL ET URBANISME :

23. Définir sur la Base 943 un programme de logements sociaux et pour jeunes actifs en utilisant la mise à disposition gratuite du terrain récemment décidée par l'Etat. Définir des critères objectifs et publics d'attribution des logements.
24. Favoriser une mixité harmonieuse dans les logements sociaux accueillant des jeunes travailleurs, des familles avec enfants et des anciens.
25. Faciliter l'accès aux bâtiments publics et aux équipements urbains pour les personnes handicapées.
26. Faire baisser le prix de l'eau et de l'assainissement en renégociant les délégations de Services Publics. Etude et si c'est avantageux pour les Roquebrunois retour en régie municipale de la distribution de l'eau.
27. Renforcer les missions du CCAS pour affecter, en priorité, les subventions municipales aux familles et aux personnes en détresse, à l'aide aux personnes sans emploi, aux femmes victimes de violences en particulier familiales.